

## Flash Info! Une methode très contestable



L'avenant 66 signé entre les syndicats employeurs et les organisations syndicales salariées en octobre 2024 qui devait réévaluer les coefficients conventionnels de 6 points pour que les premières grilles ne soient plus sous le SMIC et éviter le tassement celles-ci, n'a pas été agréé. La CGT n'était pas signataire car la proposition était bien en dessous des besoins de la Branche à la vue de la perte du pouvoir « vivre dignement de son travail ».

La CNA (Commission Nationale des Agréments) ; qui s'est réunie le 6 février dernier pour examiner l'avenant a refusé l'agrément de celui-ci.

Ce refus est lié à une position de principe des départements, qui attendent d'échanger avec la Ministre madame Vautrin dans le cadre de la conférence des financeurs. En effet ils souhaitent un dialogue avec l'Etat en amont de toute décision concernant des mesures ayant une incidence financière.

C'est encore une attaque pour la reconnaissance de nos métiers définis comme essentiels au moment de la pandémie.

Face aux constats des difficultés récurrentes (recrutements, rémunérations, pénibilité) des métiers du lien et du soin ; le gouvernement fait de belles promesses mais continue de mener une politique antisociale.

La CGT exige que les employeurs et les financeurs reprennent les négociations afin d'aboutir à un budget conséquent qui revaloriserait nos salaires bien au-delà du SMIC.

La CGT revendique une prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la Sécurité sociale et dénonce le mépris des pouvoirs publics envers les salariés et les usagers.